

**Fiche de données de sécurité**

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

**Indicateur Rouge de Crésol**

**SECTION 1 : Identification**

**Nom de la substance :** Indicateur Rouge de Crésol

**Code produit :** AR-1030-60

**Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation :**

Recommandé pour utilisation en tant que réactif en laboratoire uniquement.

**Détails du fabricant ou fournisseur**

**Fournisseur:**

Aqua Analytics  
245 Matheson Blvd East, Units 1 & 2  
Mississauga, Ontario Canada L4Z 3C9  
(888) 712-4000

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence :**

**Téléphone d'appel d'urgence**

(613) 996-6666

**SECTION 2 : Identification de danger**

**Classification SGH :** Substance ou mélange non dangereux

**Éléments d'étiquetage**

**Pictogrammes de danger :** Aucun(e)

**Mention d'avertissement :** Aucun(e)

**Mention d'avertissement :** Aucun(e)

**Mentions de danger :** Aucun(e)

**Dangers non classés ailleurs :** Aucun(e)

**SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients**

Identification	Nom	Poids %
<b>Numéro CAS :</b> 7732-18-5	Eau	>90
<b>Numéro CAS :</b> 62625-29-0	Rouge de crésol	<10

**SECTION 4 : Mesures de premiers soins**

**Description des mesures de premier secours**

**Après inhalation :**

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable.

Maintenir les voies ariennes non obstruées.

Consulter/avertir un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

### Indicateur Rouge de Crésol

#### Après un contact avec la peau :

Rincer la zone au savon et à l'eau.

Si des symptômes se développent ou persistent, consulter un médecin.

#### Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés avec l'eau pendant au moins 15 à 20 minutes.

Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement.

Continuer à rincer.

Obtenir des soins médicaux.

#### Après d'ingestion :

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau.

Ne pas faire vomir.

Consulter/avertir un médecin si vous ne vous sentez pas bien.

#### Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

##### Symptômes aigus :

Renseignements non disponibles.

##### Symptômes à retardement :

Renseignements non disponibles.

#### Soin médical immédiat et traitement spécial requis :

Renseignements non disponibles.

### SECTION 5 : Mesures à prendre pour lutter contre le feu

#### Agent d'extinction

##### Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage.

##### Moyens d'extinction inappropriés :

Renseignements non disponibles.

#### Dangers précis pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut produire des émanations de vapeurs et de gaz irritants.

#### Équipements de protection particuliers des pompiers :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

Voir Section 8.

Utilisation typique du matériel de lutte contre l'incendie, des appareils respiratoires autonomes et d'un costume étanche spécial.

#### Informations supplémentaires :

Le chauffage cause une augmentation de la pression, risque d'éclatement et de combustion.

Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Le monoxyde de carbone et le dioxyde de carbone peuvent se dégager en cas de combustion.

### SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

#### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate.

S'assurer que les systèmes de traitement de l'air sont opérationnels.

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

### Indicateur Rouge de Crésol

#### Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement.  
Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau.

#### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Absorber avec une matière liante liquide incombustible (sable, diatomite, liants acides et liants universels).  
Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux.

#### Référence à d'autres sections :

Aucun(e)

### SECTION 7 : Manutention et entreposage

#### Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.  
Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.  
Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

#### Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toutes incompatibilités :

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.  
Entreposer loin d'aliments.

### SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Composants avec valeurs-limites à surveiller en milieu de travail :

#### Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.  
Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

#### Protection respiratoire :

Toujours utiliser un appareil de protection respiratoire homologué par le NIOSH lorsque nécessaire.

#### Protection oculaire :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

#### Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance concernée.

#### Mesures générales d'hygiène :

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.  
Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.  
Effectuez un entretien de routine.  
Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

### SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

<b>Apparence (état physique, couleur) :</b>	Liquide clair, rouge	<b>Limite d'explosion plus basse :</b> <b>Limite d'explosion plus haute :</b>	Non disponible Non disponible
---	----------------------	--	----------------------------------

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

### Indicateur Rouge de Crésol

<b>Odeur :</b>	Inodore	<b>Pression de vapeur :</b>	Non disponible
<b>Seuil d'odeur :</b>	Non disponible	<b>Densité de vapeur :</b>	Non disponible
<b>Valeur pH :</b>	Non disponible	<b>Densité relative :</b>	Non disponible
<b>Point de fusion / point de congélation :</b>	Non disponible	<b>Solubilités :</b>	Solubilité infinie dans l'eau.
<b>Point/intervalle d'ébullition :</b>	Environ 100 °C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau) :</b>	Non disponible
<b>Point éclair (creuset fermé) :</b>	Non disponible	<b>Température d'autoinflammation :</b>	Non disponible
<b>Taux d'évaporation :</b>	Non disponible	<b>Température de décomposition :</b>	Non disponible
<b>Inflammabilité (solide, gazeux) :</b>	Non disponible	<b>Viscosité dynamique :</b>	Non disponible
<b>Densité :</b>	Non disponible	<b>Viscosité cinématique :</b>	Non disponible

### SECTION 10 : Stabilité et réactivité

**Réactivité :**

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

**Stabilité chimique :**

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**Possibilité de réactions dangereuses:**

Aucune dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

**Conditions à éviter :**

Aucun connu.

**Matériaux incompatibles :**

Aucun connu.

**Produits de décomposition dangereux :**

Aucun connu.

### SECTION 11 : Informations toxicologiques

**Voies d'exposition :**

Renseignements non disponibles.

**Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés**

**Symptômes aigus :**

Renseignements non disponibles.

**Symptômes à retardement :**

Renseignements non disponibles.

**Toxicité aiguë :**

Renseignements non disponibles.

**Corrosion / irritation de la peau :**

Renseignements non disponibles.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

### Indicateur Rouge de Crésol

**Dommages/irritations oculaires sévères :**

Renseignements non disponibles.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée :**

Renseignements non disponibles.

**Cancérogénicité :**

Renseignements non disponibles.

**IARC (Centre international de Recherche sur le Cancer) :**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**PNT (Programme national de toxicologie) :**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Mutagénicité sur cellules germinales :**

Renseignements non disponibles.

**Toxicité reproductrice :**

Renseignements non disponibles.

**STOT exposition simple et répétée :**

Renseignements non disponibles.

**Toxicité en cas d'aspiration :**

Renseignements non disponibles.

**Informations toxicologiques supplémentaires :**

Renseignements non disponibles.

### SECTION 12 : Informations écologiques

**Écotoxicité:**

Renseignements non disponibles.

**Persistance et dégradabilité:**

Renseignements non disponibles.

**Potentiel bioaccumulatif:**

Renseignements non disponibles.

**Mobilité dans le sol:**

Renseignements non disponibles.

**Autres effets indésirables:**

Renseignements non disponibles.

### SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

**Méthodes d'élimination :**

Il est de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux réglementations applicables.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Indicateur Rouge de Crésol

### SECTION 14 : Informations relatives au transport

#### Transport terrestre :

##### Transport des marchandises dangereuses du Canada

Numéro d'identification de l'ONU :	Non réglementé
Nom d'expédition approprié de l'ONU :	Non réglementé
Classes de danger de l'ONU concernant le transport :	
Groupe d'emballage : Étiquette danger :	Non réglementé
Risques environnementaux :	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur :	Aucun(e)

#### Transport aérien :

##### IATA-DGR

Numéro d'identification de l'ONU :	Non réglementé
Nom d'expédition approprié de l'ONU :	Non réglementé
Classes de danger de l'ONU concernant le transport :	
Groupe d'emballage : Étiquette danger :	Non réglementé
Risques environnementaux :	Non
Précautions particulières pour l'utilisateur :	Aucun(e)

#### Transport maritime :

##### IMDG

Numéro d'identification de l'ONU :	Non réglementé
Nom d'expédition approprié de l'ONU :	Non réglementé
Classes de danger de l'ONU concernant le transport :	
Groupe d'emballage : Étiquette danger :	Non réglementé
Code SGE:	Aucun(e)

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

### Indicateur Rouge de Crésol

<b>Risques environnementaux :</b>	Non
<b>Précautions particulières pour l'utilisateur :</b>	Aucun(e)
<b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :</b>	Sans objet

### SECTION 15 : Informations réglementaires

#### Amérique du Nord

**SARA section 311/312 (Listes de produits chimiques toxiques particuliers) :**

Non classifié.

**SARA section 302 (substances extrêmement dangereuses) :**

**SARA section 313 (Listes de produits chimiques toxiques particuliers) :**

**TSCA (loi américaine relative au contrôle des substances toxiques) :**

7732-18-5 Eau: répertorié.

62625-29-0 Rouge de crésol: répertorié.

**Règles et ordres TSCA :**

Sans objet.

**Proposition 65 (Californie) :**

**Substances chimiques qui sont des cancérigènes connus :**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les femmes :**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité reproductive chez les hommes :**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

**Substances chimiques qui sont connues pour causer de la toxicité pour le développement :**

Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

#### Canada

**DSL (Liste intérieure des substances du Canada) :**

7732-18-5 Eau: répertorié.

62625-29-0 Rouge de crésol: non répertorié.

### SECTION 16 : Informations supplémentaires

**Sigles et abréviations :** Aucun(e)

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements requis par les règlements sur les produits dangereux. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail. L'utilisateur doit tenir compte des informations relatives aux risques pour la santé et pour la sécurité dans le présent document et prendre les précautions requises pour un travail individuel pour en instruire les employés et mettre au point des procédures de travail garantissant un environnement de travail sécuritaire. Les informations contenues ici sont exactes autant que nous sachions. Toutefois, comme les conditions de manutention et d'utilisation échappent à notre contrôle, nous ne saurions garantir les résultats et déclinons toute responsabilité pour les dommages causés par l'utilisation de cette matière. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de se conformer à toutes les lois et réglementations applicables à cette matière.

## Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Indicateur Rouge de Crésol

**NFPA** : 1-0-0

**HMIS** : 1-0-0

**Date d'élaboration** : 08.26.2016